

Rouen, le 31 mai 2023

à

**Madame MARIE-LAURE GILOT
24 RUE GEORGES HEBERT
76250 DEVILLE LES ROUEN**

Pôle : Entreprises et Solidarités
Service Régional de Contrôle

Pour les prestataires des départements : 14,50 et 61
3 Place Saint Clair – BP 70034
14202 HEROUVILLE ST CLAIR CEDEX

Pour les prestataires des départements : 27 et 76
14 avenue Aristide Briand
76108 ROUEN CEDEX 1

Affaire suivie par : Laura TREMMERY
Tél. : 02 32 76 16 36
Mél. : norm.controlle-fp@dreets.gouv.fr

A l'attention du dirigeant de l'organisme de formation
Lettre comportant des informations confidentielles

Objet : Déclaration d'activité/numéro d'enregistrement

PJ : Un récépissé

**CONSERVEZ CE DOCUMENT
Il contient vos codes DA/BPF et EDOF**

*Pour information, depuis le 1er janvier 2022, tous les organismes de formation qui souhaitent bénéficier des fonds publics ou mutualisés des financeurs de la formation (article L 6316-1 du code du travail) **doivent être certifiés QUALIOPI**. Pour plus d'informations, lien du ministère : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/acteurs-cadre-et-qualite-de-la-formation-professionnelle/article/qualite-de-la-formation-les-fondamentaux>*

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous délivrer, ci-joint, un récépissé comportant le numéro d'enregistrement de votre déclaration d'activité en tant que prestataire de formation conformément aux dispositions de l'article R.6351-6 du code du travail.

Ce numéro ne doit en aucun cas être considéré comme un agrément. Il doit figurer sur vos conventions, contrats de formation professionnelle, bons de commande, devis ou factures sous la forme :

« Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro **28760689076** auprès du préfet de région de Normandie ».

Si vous le mentionnez sur un document publicitaire, il ne peut apparaître, en application de l'article L.6352-12 du code du travail, que sous la seule forme :

« Enregistré sous le numéro **28760689076**. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État ».

En cas de modification d'un élément important de votre déclaration (adresse, dénomination, objet social, statut juridique, dirigeants) ou en cas de cessation d'activité, vous devrez obligatoirement dans un délai de **30 jours** en

informer mes services qui enregistreront la modification.

Par ailleurs, je vous rappelle que les organismes à activités multiples doivent suivre d'une façon distincte en comptabilité, l'activité au titre de la formation professionnelle.

Pour déposer chaque année votre bilan pédagogique et financier, ou pour mettre à jour à tout moment la situation de votre organisme, rendez-vous sur l'application MAF :

<https://www.monactiviteformation.emploi.gouv.fr>

Vous pouvez utiliser le compte avec lequel vous avez effectué votre déclaration d'activité, ou créer un nouveau compte. Saisissez ensuite le SIRET **90183739300015** et le code d'activation suivant :

Code d'activation MAF : 2MDJSE9F84AG

Ce code est confidentiel et ne doit pas être communiqué à un tiers.

En saisissant ce code, vous deviendrez également « gestionnaire des accès », vous pourrez ainsi autoriser vos collègues (ou des prestataires) à accéder à MAF pour le compte de votre organisme.

Je vous précise que le service « Mon Activité Formation » a pour objet le traitement des informations concernant votre déclaration d'activité et vos bilans pédagogiques et financiers en tant que dispensateur de formation. Vos adresses postales et/ou électroniques pourront être utilisées par l'administration afin de vous transmettre toute information relative à la gestion de ce numéro de déclaration d'activité et à celui de vos bilans.

Par ailleurs, si vous proposez des actions concourant au développement des compétences éligibles au compte personnel de formation (CPF) au sens de l'article L. 6323-6 du code du travail, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a ouvert un espace dédié aux organismes de formation. Cet espace est destiné à la gestion de vos offres de formation, au traitement des inscriptions et au suivi financier afférent.

Pour activer cet espace, le gestionnaire de votre organisme qui sera chargé de déposer vos offres éventuelles, éligibles au CPF, doit se connecter à l'adresse <https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/> avec le code d'activation spécifique suivant :

Code d'activation EDOF: **ABR2FZV27J85** couplé au n° de SIRET de votre organisme mentionné sur le récépissé.

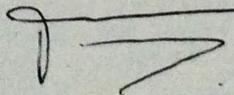
Ce code est confidentiel et ne doit pas être communiqué à un tiers.

En saisissant ce code, vous deviendrez également « gestionnaire des accès », vous pourrez ainsi autoriser vos collègues (ou des prestataires) à accéder à EDOF pour le compte de votre organisme.

En complément, toutes les informations utiles sont disponibles sur le site de la CDC à l'adresse : <https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/>. En cas de difficultés de connexion, une assistance téléphonique est assurée au 09 70 82 35 51 par la CDC.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Service Régional de Contrôle de Normandie



Service régional de contrôle

14 Avenue Aristide BRIAND

76108 ROUEN CEDEX 1

Tél. : 02.32.76.16.36

**RÉCÉPISSÉ DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ
D'UN PRESTATAIRE DE FORMATION**
(Application de l'article R. 6351-6 du code du travail)

DÉCLARANT

Dénomination : Madame MARIE-LAURE GILOT

Adresse : 24 RUE GEORGES HEBERT

76250 DEVILLE LES ROUEN

Adresse postale : 76250

76250

76250 DEVILLE LES ROUEN

N° SIRET : 90183739300015

CODE NAF : 8559A - Formation continue d adultes

Statut : Autoentrepreneur

Numéro de déclaration d'activité :

28760689076

Attribué le 31 mai 2023

Fait à ROUEN, le 31 mai 2023